

Pourquoi l'histoire du droit est-elle.....

Par **florianne**, le 11/06/2008 à 13:17

bONJOUR

..... si importante à apprendre ?

Je ne suis pas du tout passionnée par l'histoire.
A la limite, cela m'agace profondément.

L'histoire du droit faisant partie du programme, j'aimerais comprendre pourquoi cela est nécessaire de l'apprendre en dehors du fait de la culture générale ?

Donnez moi une bonne raison de trouver la motivation de l'apprendre.

Flo, pas du tout passionnée par l'histoire, beurk ! beurk !!!

Par **Thibault**, le 11/06/2008 à 17:10

Car nous sommes le fruit de l'Histoire, et ce pas que dans le domaine du droit. Mais pour cette matière, il est important de connaître l'évolution à travers les âges, depuis l'antiquité, en passant par les périodes du Moyen-Âge etc.

Evidemment, pour appliquer notre droit actuel, une réflexion terre à terre nous pousse à dire que ça ne sert à rien, certes, mais je pense que c'est très important.

De plus, comme tu le dis, cela sert pour la culture générale, et quand tu fais du droit, certains points de l'histoire du droit peuvent faire partie de la culture générale, et ne pas savoir y répondre serait un malus.

Se rappeler pour mieux anticiper. :) image not found or type unknown

Par **amphi-bien**, le 11/06/2008 à 17:35

alors pourquoi?

-tu pourras te lâ péter en société

-tu pourras avoir un regard critique sur la législation actuelle.

exemple : la rétention de sureté.

durant le moyen age , la doctrine (chrétienne) comprenait deux visages:

- tout d'abord , la doctrine déterministe , l'homme ne peut pas s'améliorer , être sauvé....
(saint augustin et compagnie)

-et la deuxième, volontariste , l'homme peut s'améliorer, racheté ses péchés etc....

La première doctrine aboutit à l'idée de mesure de suretés, sans égard à une idée de culpabilité.

La deuxième à l'idée de responsabilité , de faute et donc de peine.

Comme tu le sais, notre droit pénal a tranché pour la deuxième vision ,on commet une faute ,on purge notre peine ,on sort de prison.

Et voilà qu'arrive la rétention de sureté qui après la peine, te garde captif en tant que mesure de sureté.

Conclusion : l'histoire te permet de dire que la rétention de sureté, loi de cette année, ne fait pas le choix nécessaire entre ces 2 conceptions et est, de fait, une aberration juridique.

voilà ,maintenant je vais boire une bière pendant que tu révises ton histoire.

Par **florianne**, le **11/06/2008** à **18:47**

Bon ben va falloir que je digère..... gloup..... Gloup..... arrrrrrrhhhh..... cet indigeste pavé.....

Ca va être l'enfer !!!!

Mais, il faut souffrir pour la bonne cause !!!!!

Gloups..... Gloups..... arrrrrrrh

C'est dégu..... Mais, on s'y fera.....

Alors, de ce pas, j'y vais. A reculons tout de même mais j'y vais

Merci

Par **Katharina**, le **11/06/2008** à **23:27**

Personnellement je n'arrive pas à me dire que l'histoire s'est réellement déroulée car je ne peux pas m'identifier à cette période, je prend ça comme un jeu, comme un dessin animé ça

me motive pour apprendre 

Par **florianne**, le **12/06/2008** à **06:52**

Bonjour

Je suis confrontée au même problème que vous Katharina.

C'est pour cela que l'histoire me rebute.

Flo

Par **Kem**, le **12/06/2008** à **10:11**

Coucou

Ben ce n'est qu'au cours de ma 4ème année de droit que j'ai été confrontée au cours d'histoire du droit (histoire de la pensée juridique, pour être plus précise).

En effet, dans ma formation non universitaire initiale, nous étions surtout centrés sur la pratique actuelle du droit et la méthode plutôt que sur l'histoire de la réflexion ou des anciens penseurs.

Car, dans la pratique quotidienne, connaître l'histoire du droit ne sert effectivement à rien ... sinon la satisfaction personnelle de comprendre les tenants et aboutissants de la réflexion du législateur. Dans un cas pratique, ce n'est pas très utile.

:wink:

Sauf peut être pour les avocats à la cour de cassation, qui sait Image not found or type unknown

Bref, ça a été une découverte ! Mais ça m'a bien fait marrer : au contraire je parviens à bien m'y plonger, étant à la base fan des périodes anciennes (rha, 6 ans de latin et dingue des

"rois maudits" en bouquin Image not found or type unknown)

;)

Mais d'un point de vue tout à fait pratique, je ne parviens toujours pas à en saisir l'utilité Image not found or type unknown
:roll:

Si ce n'est pour, dixit amphi-bien, se la péter Image not found or type unknown

A l'université en Belgique ces cours existent. Mais pas dans la filière non universitaire. De quoi permettre aux profs de critiquer l'autre version de l'enseignement : d'un côté on pointe le

doigt sur la masturbation cérébrale et de l'autre sur l'incultisme

:wink:

Image not found or type unknown

8)

Bon courage ! Ca finira par rentrer, parce qu'il le faut 

Par **amphi-bien**, le **12/06/2008 à 12:38**

Sinon c'est vrai que ça sert à rien ,mais bon soit tu veux ton diplome et tu bosses; soit tu bosses pas.

Par **Thibault**, le **12/06/2008 à 13:20**

De toute façon, cela ne sert à rien de chercher des utilités... à quoi sert la vie ? A rien. C'est également une manière de te démarquer des autres... ceux qui justement disent "beuh l'histoire c'est nul c'est passé"; si toi tu arrives à montrer que tu n'est pas de cette espèce, tu

marqueras un bon point. 

Par **Camille**, le **12/06/2008 à 13:35**

Bonjour,
Ben, c'est un peu bizarre, ça...

Il suffit de se promener un peu sur des forums sur le droit pour que ça ne tarde pas...
"Mais, c'est quoi cette loi stupide ? D'où sort-elle ? Quel est l'âne bête qui a pu pondre un texte pareil ? Encore un enarque ****censuré**** ? Etc, etc, etc, ..."

alors que le texte en question peut bien remonter à Napoléon et puiser ses sources bien avant...

Donc, je suppose que le "monde juridique" doit aussi se poser les mêmes questions, mais y répondre avec plus d'exactitude...

En réalité, le droit français actuel n'est que le résultat d'évolutions, de modifications, de revirements, d'élaborations lentes de textes venus parfois de la "nuit des temps". Essayer de savoir "d'où c'est venu" et "comment c'est venu" pour en arriver au texte actuel est aussi un bon moyen de le(s) comprendre.

Donc, sans forcément devenir un spécialiste de l'histoire du droit, en connaître les grandes

lignes peut ne pas être inutile.

Après tout, ça sort d'où cette vieille histoire qu'on n'aurait pas le droit de tuer son voisin chaque fois qu'on n'est pas content de lui ?
:wink:

Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **12/06/2008 à 21:11**

[quote:1by9jb6d]Après tout, ça sort d'où cette vieille histoire qu'on n'aurait pas le droit de tuer son voisin chaque fois qu'on n'est pas content de lui ? [/quote:1by9jb6d]

Tout à fait !

:wink:

Mais ça doit venir de la Bible, nan ? Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **12/06/2008 à 22:13**

Bonsoir,

Quelque chose comme ça...

Mais rappelons que la Bible, la Torah, le Coran n'ont fait que reprendre des idées qui étaient déjà dans l'air du temps au fil des siècles précédents (voir le code d'Hammourabi - roi de Babylone (1792-1750 avant JC) -, qu'on considère comme le premier embryon de code, dans son principe), bien qu'à l'époque, la tendance était plutôt de se taper dessus en vertu de la loi du plus fort... (on peut noter d'ailleurs que cette vieille habitude ne s'est pas totalement perdue...)

Et que ces livres n'ont été, en réalité, constitués en tant que tels que bien après les événements qu'ils sont censés décrire...

Par **Murphys**, le **12/06/2008 à 22:32**

L'histoire, qu'elle soit du droit, des sciences, ou de la culture du poireau sert à s'enrichir l'esprit, à ne pas être dogmatique. L'université française n'est pas l'université japonaise et n'a donc pas comme unique vocation de mettre un étudiant dans une entreprise. Il faut avoir une base la plus large possible, parce que l'emploi à vie dans une boîte c'est fini, il faudra sans arrêt se remettre en cause. Apprendre le passé permet de relativiser beaucoup de choses, notamment sur l'idée qu'un certain nombre de chose comme la démocratie, les libertés individuelles, les droits sociaux découle naturellement, alors qu'il a fallu se battre pour les acquérir et qu'il n'est pas dérisoire de les défendre.

D'un point de vue de l'histoire des lois, à part celles du code civil concernant le droit des biens, aujourd'hui c'est le droit comparé qui rend le plus compte de l'origine de nos textes juridiques.

D'un pont de vue plus personnel, l'histoire m'a toujours intéressé. Je considère plus enrichissant de lire un Manfredi, ou un des nombreux auteurs de qualité de policiers historiques (manière la moins scolaire de s'intruire sur l'histoire) que de lire le dernier Naruto.

edit: il est dingue que des gens pensent que l'idée de ne pas tuer son voisin viendrait de la Bible... parcequ'avant on pouvait tuer qui on voulait? N'importe quoi! L'homme à l'état de nature de Hobbes n'a pas disparu avec Moise, ça date de bien bien avant...

Par **Thibault**, le **12/06/2008** à **23:34**

En effet, ce n'est pas qu'une simple habitude, c'est la loi de la nature appliquée à l'homme... qui pourtant pourrait l'éviter grâce à son cerveau mais ne s'en donne pas souvent la peine. ;)

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **13/06/2008** à **07:43**

Bonjour,

[quote="Murphys":1xtmfyw1]

D'un point de vue de l'histoire des lois, à part celles du code civil concernant le droit des biens, aujourd'hui c'est le droit comparé qui rend le plus compte de l'origine de nos textes juridiques.

[/quote:1xtmfyw1]

Je ne vois pas bien comment.

D'abord, nos textes ne viennent pas forcément de textes déjà concoctés par d'autres et, de toute façon, on ne ferait que déplacer le problème.

[quote="Murphys":1xtmfyw1]

edit: il est dingue que des gens pensent que l'idée de ne pas tuer son voisin viendrait de la Bible... parcequ'avant on pouvait tuer qui on voulait? N'importe quoi! [/quote:1xtmfyw1]

D'abord, personne ne le dit clairement ici...

Il est à peu près admis par tous que la première tentative de création d'un code, dans son principe, est le code d'Hammourabi, lequel n'a rien à voir avec la Bible.

[quote="Murphys":1xtmfyw1]

L'homme à l'état de nature de Hobbes n'a pas disparu avec Moise, ça date de bien bien avant...[/quote:1xtmfyw1]

.. ensuite, l'Histoire prouve exactement le contraire. On peut même dire que, encore aujourd'hui, "l'homme à l'état de nature" selon Hobbes n'a pas tout à fait disparu, on le constate presque tous les jours...

J'ai vaguement l'impression qu'actuellement on attribue à "la Bible" des "fonctions cognitives" qu'elle n'a jamais eu. A l'inverse, ne pas admettre son influence (perverse ou non, il y a eu les deux) dans la pensée philosophique occidentale au fil des siècles serait une aberration mentale aussi. Elle persiste encore aujourd'hui.

"La Bible" (en fait, "les Bibles") n'est qu'une collection de textes assemblés, parfois reconstitués, parfois déformés, parfois dénaturés, laborieusement au fil des siècles et pas un "pavé monumental" qui serait tombé brutalement tout fait un jour précis comme une nouvelle édition du Dalloz...

Petit rappel : à l'époque des faits, l'imprimerie n'existait pas. La transmission des connaissances se faisait surtout par voie orale.

P.S. : euh... ce n'est pas Moïse qui a écrit la Bible. Lui n'a fait qu'écrire (selon la Légende), les Dix Commandements. Nuance...

Re-P.S. : on a perdu la trace du fac-simile d'origine. On n'en a que des traductions ou des interprétations plus ou moins fidèles...

Par **Kem**, le **13/06/2008** à **11:36**

;)

Au final, on va dire qu'on ne sait plus trop qui a écrit quoi Image not found or type unknown

Et ma remarque sur le "on peut pas tuer son voisin, ça doit venir de la bible" n'était qu'un clin d'oeil à un autre topic, nullement une affirmation définitive.

:wink:

Tuer, bha, c'est pas bien même si ça peut être pratique, parfois. Image not found or type unknown

Quand j'observe le règne animal, je me rends bien compte que même les chats voisins se disputant pour 2 m² de territoire de mon jardin ne s'entre-tuent pas. Ils cherchent juste à ⁸⁾

savoir "qui a la plus grosse". Comme beaucoup d'humains, somme toutes Image not found or type unknown

ps : ha oué, on fait partie du règne animal aussi !

Par **Murphys**, le **13/06/2008** à **12:24**

[quote="Camille":2rrabuy9]Bonjour,

[quote="Murphys":2rrabuy9]

D'un point de vue de l'histoire des lois, à part celles du code civil concernant le droit des biens, aujourd'hui c'est le droit comparé qui rend le plus compte de l'origine de nos textes juridiques.

[/quote:2rrabuy9]

Je ne vois pas bien comment.

D'abord, nos textes ne viennent pas forcément de textes déjà concoctés par d'autres et, de toute façon, on ne ferait que déplacer le problème.

[/quote:2rrabuy9]

C'est pourtant évident. L'essentiel du droit voté à l'Assemblée nous vient de Bruxelles. Et à Bruxelles, on cherche dans les différentes législations pour pondre une directive.

La modification de notre droit des sociétés se fait en regardant ce que font les anglo-saxons.

Par **Camille**, le **13/06/2008** à **16:34**

Bonjour,

[quote="Murphys":11uj6urx]

C'est pourtant évident. L'essentiel du droit voté à l'Assemblée nous vient de Bruxelles.

[/quote:11uj6urx]

Admettons...

[quote="Murphys":11uj6urx]

Et à Bruxelles, on cherche dans les différentes législations pour pondre une directive.

[/quote:11uj6urx]

Et elles viennent d'où, celles-là .

[quote="Murphys":11uj6urx]

La modification de notre droit des sociétés se fait en regardant ce que font les anglo-saxons.

[/quote:11uj6urx]

Admettons... Et eux ? Ils ont été les chercher où ?

:D

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **13/06/2008** à **16:36**

Bonjour,

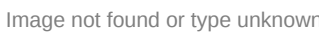
[quote="Kem":26jbflz0]

Quand j'observe le règne animal, je me rends bien compte que même les chats voisins se disputant pour 2 m² de territoire de mon jardin ne s'entre-tuent pas.[/quote:26jbflz0]

Oui, mais si vous allez observer le règne animal "un peu plus loin", c'est beaucoup moins idyllique...

Par **Kem**, le **14/06/2008** à **13:02**

:))

Je suis rarement sérieuse quand j'évoque mes chats 

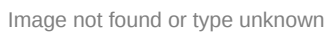
Concernant "Bruxelles", je râle pour une question de principe : la capitale de la Belgique n'y est pour rien ! Nous tenons notre propre droit du code civil français (le napo 1804, on a les mêmes articles) et tous les principes généraux sont également purement issus des réflexions européennes.

Si on reprend depuis assez loin :
droit romain, puis y'a la redécouverte des compilations de justinien, puis les théologiens dans les universités, les différents jurisconsultes, les glossateurs, ...

Où sont les anglo-saxons dans tout ça ?

Et si vous voulez parler de la commission européenne, dites "commission européenne" et pas "Bruxelles".

:wink:

Merci 

Par **Murphys**, le **14/06/2008** à **14:03**

[quote="Camille":1uigbn0z]Bonjour,

[quote="Murphys":1uigbn0z]

C'est pourtant évident. L'essentiel du droit voté à l'Assemblée nous vient de Bruxelles.

[/quote:1uigbn0z]

Admettons...

[quote="Murphys":1uigbn0z]

Et à Bruxelles, on cherche dans les différentes législations pour pondre une directive.

[/quote:1uigbn0z]

Et elles viennent d'où, celles-là .

[quote="Murphys":1uigbn0z]

La modification de notre droit des sociétés se fait en regardant ce que font les anglo-saxons.

[/quote:1uigbn0z]

Admettons... Et eux ? Ils ont été les chercher où ?

By

 [quote:1uigbn0z]

Un mouvement contemporain de volonté de libéralisme le plus aboutie possible, ce n'est pas de l'histoire mais du présent.

Par **Camille**, le **14/06/2008** à **20:02**

Bonsoir,

Bien sûr, bien sûr...

Par des gens qui, un jour, se sont réunis autour d'un table et qui ont décidé comme ça en la

jouant au poker "y en a marre de l'histoire et de toutes ces vieilleries, on remet tout à plat et on va créer un [i:bj5z4oib]mouvement contemporain de libéralisme le plus abouti possible en repartant de zéro[/i:bj5z4oib]" ?

Tiens, au fait, pour reprendre un sujet d'actualité... L'article 180 du code civil, c'est Bruxelles qui nous l'a dicté ?

:wink:

Donc, c'est de la faute de Kem, alors... Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **17/06/2008** à **11:51**

Je cache bien mon jeu, hein !

En fait j'ai 326 ans et je veille depuis toujours à créer un immense Etat européen pour prendre

:twisted:

le pouvoir sur le monde Image not found or type unknown

:evil:

Je suis Nyarlatothep Image not found or type unknown

Par **Lisa22**, le **18/06/2008** à **17:33**

Ca te dérange à ce point ? Moi, ça serait plutôt le droit civil (et) de la famille dont je me passerais bien.

j'adore l'histoire.

L'utilité de l'histoire me semble évidente en droit.

Car d'une manière générale, c'est tout de même la moindre des choses de connaître l'histoire de Louis XIV ou Napoléon non ? C'est important de pouvoir situer Louis IX et de savoir ce qu'il a fait de si bon. Ou de savoir qui est le père de Clovis...

A Rennes, en plus de [b:1u0hvpvy]l'histoire du droit[/b:1u0hvpvy] (matière fondamentale), nous avons [b:1u0hvpvy]l'histoire des relations internationales[/b:1u0hvpvy], [b:1u0hvpvy]l'histoire de la philosophie ou de la pensée philosophique[/b:1u0hvpvy] et [b:1u0hvpvy]l'histoire du droit de la famille[/b:1u0hvpvy] (c'est intéressant de savoir comment était conçue la famille germaine, romaine, que le mariage pouvait s'opérer par rapt, puis viol si après, le père y consentait... que la femme se vendait parfois elle-même et bien sûr, qu'elle était menacée de mort en cas d'adultère etc.).

J'aime savoir comment vivaient les gens qui ont piétiné les mêmes terres que nous, sous

quelles lois. C'est ce que j'imagine quand je lis.

:oops:

Je pense que c'est un devoir Image not found or your browser is out of date de futur juriste de connaître l'histoire. Donc je ne me demande pas à quoi ça sert...

Par **lou2**, le **18/06/2008** à **18:17**

[quote="Lisa22":2z8rnpee]Ca te dérange à ce point ? Moi, ça serait plutôt le droit civil (et) de la famille dont je me passerais bien.

j'adore l'histoire.

L'utilité de l'histoire me semble évidente en droit.

Car d'une manière générale, c'est tout de même la moindre des choses de connaître l'histoire de Louis XIV ou Napoléon non ? C'est important de pouvoir situer Louis IX et de savoir ce qu'il a fait de si bon. Ou de savoir qui est le père de Clovis...

A Rennes, en plus de [b:2z8rnpee]l'histoire du droit[/b:2z8rnpee] (matière fondamentale), nous avons [b:2z8rnpee]l'histoire des relations internationales[/b:2z8rnpee], [b:2z8rnpee]l'histoire de la philosophie ou de la pensée philosophique[/b:2z8rnpee] et [b:2z8rnpee]l'histoire du droit de la famille[/b:2z8rnpee] (c'est intéressant de savoir comment était conçue la famille germaine, romaine, que le mariage pouvait s'opérer par rapt, puis viol si après, le père y consentait... que la femme se vendait parfois elle-même et bien sûr, qu'elle était menacée de mort en cas d'adultère etc.).

J'aime savoir comment vivaient les gens qui ont piétiné les mêmes terres que nous, sous quelles lois. C'est ce que j'imagine quand je lis.

:oops:

Je pense que c'est un devoir Image not found or your browser is out of date de futur juriste de connaître l'histoire. Donc je ne me demande pas à quoi ça sert...[/quote:2z8rnpee]

Je suis comme toi, j'adore l'histoire. Cette année, l'histoire des idées politiques et l'histoire du droit de la famille m'ont passionnée. Après c'est une question de gout.

Par **Lisa22**, le **19/06/2008** à **10:18**

[quote="lou2":3rzg6ebd]Je suis comme toi, j'adore l'histoire. Cette année, l'histoire des idées politiques et l'histoire du droit de la famille m'ont passionnée. Après c'est une question de gout.[/quote:3rzg6ebd]

:wink:

Image not found or type unknown

alors vous avez les mêmes options à Nancy. J'ai même eu l'idée cette année de m'orienter peut-être vers l'histoire du droit un jour, mais je pense que ça laisse peu d'opportunité.

Par **Camille**, le **19/06/2008** à **11:55**

Bonjour,

A mon humble avis, mieux vaut ne pas se spécialiser dans l'histoire du droit, ou du moins, ne pas en faire sa spécialité exclusive.

Selon moi, une bonne connaissance de l'histoire du droit a surtout comme but de comprendre plus facilement comment on en est arrivé à la situation d'aujourd'hui.

Par analogie, il est beaucoup facile de comprendre la physique contemporaine quand on sait par quel(s) cheminement(s) de la pensée scientifique au cours des siècles on en est arrivé où on en est : on a pu découvrir ceci parce qu'on venait de découvrir cela.

" $E = mc^2$ " n'est pas tombé d'un chapeau...

:wink:

Chercher un poste de prof d'histoire de la physique serait une autre affaire... Image not found or type unknown